CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/03/2025

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	26/03/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	9
Quorum	5
Présents	Alex RAINERO, Cyril DAUBREGE, Patrick CARAGUEL, Elisabeth MAILLOL, Smaël OLLIVE, Jérôme BEQUET
Excusés	Gabrièle SCHMIDT
Absents	Mélanie GARCIA
Procurations	Audrey PELLETIER à Alex RAINERO
Votants	7
Heure d'ouverture de la séance	18h00
Heure de clôture de la séance	20h30
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO
Secrétaire de séance	Smaël OLLIVE
Public	Oui

Point n°1 de l'ordre du jour	**Désignation d'un secrétaire de séance**
Débat	Il est proposé de nommer Smaël OLLIVE
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°2 de l'ordre du jour	**Approbation du procès-verbal de la séance du 04 02 2025**
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès -verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°3 de l'ordre du jour	**Compte financier unique (CFU) exercice 2024 du budget eau assainissement M49**
Débat	Alex RAINERO explique que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. L'Adjoint au Maire, Cyril DAUBREGE est nommé président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Les éléments suivants sont exposés :

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/03/2025

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	355,22	0,00	0,00	108 714,12	355,22	108 714,12
Opérations exercice	56 126,74	56 756,50	20 566,22	35 464,49	76 692,96	92 220,99
Total	56 481,96	56 756,50	20 566,22	142 178,61	77 048,18	198 935,11
Résultat de clôture		**274,54**		**121 612,39**		**121 886,93**
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	274,54	0,00	121 612,39	0,00	121 886,93
Résultat définitif		**274,54**		**121 612,39**		**121 886,93**

Le CFU est excédentaire en recettes de fonctionnement de + 274,54 € et en recettes d'investissement de + 121 612,39 € soit un résultat définitif de + 121 886,93 €.
Monsieur le Maire se retire et ne prend pas par au vote.
Aucune remarque, Monsieur l'Adjoint au Maire fait procéder au vote.

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°4 de l'ordre du jour	**Affectation du résultat**
Débat	Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) du budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le CFU fait apparaitre **un excédent de 274,54 €** Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Pour Mémoire	
	Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	355,22
	Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
	Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	4 755,00
	RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	629,76
	Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	274,54
	A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**274,54**
	Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
	Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
	Solde disponible affecté comme suit :	
	affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
	affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	274,54
	B. DEFICIT AU 31/12/2024	**0,00**
	Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°5 de l'ordre du jour	**Compte financier unique (CFU) exercice 2024 du budget principal M57**
Débat	Alex RAINERO explique que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. L'Adjoint au Maire, Cyril DAUBREGE est nommé président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Les éléments suivants sont exposés :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	86 246,90	177 422,55	0,00	177 422,55	86 246,90
Opérations exercice	810 063,19	812 674,87	641 044,36	893 059,35	1 451 107,55	1 705 734,22
Total	810 063,19	898 921,77	818 466,91	893 059,35	1 628 530,10	1 791 981,12
Résultat de clôture		88 858,58		74 592,44		163 451,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	505 575,95	407 798,14	505 575,95	407 798,14
Total cumulé	0,00	88 858,58	505 575,95	482 390,58	505 575,95	571 249,16
Résultat définitif		88 858,58	23 185,37			65 673,21

Le CFU est excédentaire en recettes de fonctionnement de + 88 858,58 € et en recettes d'investissement il est déficitaire de - 23 185,37 € soit un résultat définitif de + 65 673,21 €.
Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.
Aucune remarque, Monsieur l'Adjoint au Maire fait procéder au vote.

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°6 de l'ordre du jour	**Affectation du résultat**
Débat	Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) du budget principal de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le CFU fait apparaitre **un excédent de 88 858,58 €** Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<table><tr><td>**Pour Mémoire**</td><td></td></tr><tr><td>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)</td><td>86 246,90</td></tr><tr><td>Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)</td><td>134 192,92</td></tr><tr><td>**RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT**</td><td>2 611,68</td></tr><tr><td>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024</td><td>88 858,58</td></tr><tr><td>**A. EXCEDENT AU 31/12/2024**</td><td>**88 858,58**</td></tr><tr><td>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068</td><td>23 185,37</td></tr><tr><td>Solde disponible affecté comme suit :</td><td></td></tr><tr><td>affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td><td>0,00</td></tr><tr><td>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</td><td>65 673,21</td></tr><tr><td>**B. DEFICIT AU 31/12/2024**</td><td>**0,00**</td></tr><tr><td>Déficit résiduel à reporter - dépense 002</td><td>0,00</td></tr></table>
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°7 de l'ordre du jour	**Vote des taux des impôts directs locaux pour 2025**
Débat	Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 53,03 % Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 66,69 % Taxe d'Habitation : 12,44 %
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°8 de l'ordre du jour	**Vote du budget primitif (BP) M49 exercice 2025**
Débat	Monsieur le Maire présente le rapport général de présentation du BP de l'exercice 2025 pour le budget de l'eau et l'assainissement.

	Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant : **En recettes à la somme de : 231 711,39** **En dépenses à la somme de : 231 711,39**
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°9 de l'ordre du jour	**Vote du budget primitif (BP) M57 exercice 2025**
Débat	Monsieur le Maire présente le rapport général de présentation du BP de l'exercice 2025 pour le budget principal. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant : **En recettes à la somme de : 1 736 539,3** **En dépenses à la somme de : 1 736 539,3**
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°10 de l'ordre du jour	**Etude sur le barrage du Moulin de Ribaute et demande de subvention au Département de l'Aude**
Débat	Monsieur le Maire expose que suite à la réunion en sous-préfecture du 25 février 2025, une demande d'actualisation du devis du bureau d'étude AGERIN a été présentée selon les besoins formulés pour remplir les obligations règlementaires (DREAL et DDTM). Il présente au Conseil Municipal le devis d'un montant total de 30 750 € HT qui comprend : une tranche ferme à 18 825 € HT, une présentation de dossier à la DREAL pour 1300 € HT, une étude de détermination du niveau provisoire « acceptable » et la définition d'un protocole de suivi et d'urgence pour 7050 € HT et la définition des prescription environnementales à respecter en cas de vidange ainsi que la rédaction d'un porter à connaissance auprès de la DDTM pour 3 575 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de l'Aude pour une subvention à hauteur de 80% et de faire réaliser l'étude par le bureau d'étude AGERIN.
Vote	Pour : 6 Contre : Abstention : 1
Point n°11 de l'ordre du jour	**Convention d'hébergement avec le SYADEN pour l'installation d'équipements techniques dans le cadre du réseau bas débit LoRa**
Débat	Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement d'un réseau bas débit sur le département de l'Aude, il y a lieu de signer une convention d'hébergement avec le Syndicat Audois D'Energies et du Numérique (SYADEN). Le terrain concerné est la parcelle cadastrée section A n° 0596 sur une surface de 2 m². Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé à : • Occuper le domaine public de la commune, • Accueillir et faire exploiter la station par un opérateur d'infrastructures, • Accueillir sur le site les équipements techniques, ceci aux fins de limiter le nombre de stations de transmission Internet et de préserver l'intégrité du paysage.

DUILHAC
sous Peyrepertuse

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/03/2025

	Aucune remarque
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°12 de l'ordre du jour	Location d'un emplacement de stationnement – Monsieur Loïc DEMARIA
Débat	Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle communale cadastrée section A n°696, située sur la route du château en face du snack Le Donjon a été géo métrée sur demande de la commune afin de procéder au bornage de la partie de la parcelle qui sert de parking aux clients du snack susmentionné. Il y a lieu à présent de régulariser la situation existante en procédant à la location de ce parking au propriétaire du snack Le Donjon, Monsieur Loïc DEMARIA qui est favorable à cette démarche. Il est proposé un bail d'1 an renouvelable tacitement à compter du 1er mai 2025, payable en 1 fois d'avance pour la somme de 1000 €/an. Monsieur Jérôme BEQUET indique qu'il trouve que c'est trop cher. Alex RAINERO indique qu'il s'agit d'une activité commerciale et qu'au regard des autres locations communales pratiquées ce tarif est cohérent.
Vote	Pour : 6 Contre : 1 Abstention :
Point ajourné	Création de poste dans le cadre du Parcours Emploi Compétence avec France Travail
Point ajourné	Création d'une Zone d'Aménagement Différé
Questions diverses	Monsieur le maire demande s'il y a des questions diverses. Un point est fait sur le cimetière communal suite au stage de Manon Delpas élève de 1ère SAPAT. Il y aura lieu lors d'un prochain conseil municipal d'apporter des modifications à la durée des concessions afin de permettre dans l'avenir une meilleure gestion des emplacements. Un devis pour un colombarium a été demandé. Smaël OLLIVE demande si une intervention peut être faite par la C3SM au sujet des lampadaires du terrain de pétanque et de tennis qui éclairent mal. Cyril DAUBREGE, dit qu'il serait souhaitable d'installer une table de pique-nique supplémentaire au parking P1 (camping-cars). Alex RAINERO indique qu'un point sur l'état d'avancement de la candidature des Forteresses Royales du Languedoc sera fait lors du prochain Conseil Municipal par l'équipe de l'Association Mission Patrimoine Mondial le 22/04/2025 à 18h.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Alex RAINERO

MAIRIE DE DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE 11350 (AUDE)

Le secrétaire de séance, Smaël OLLIVE